



Pour vous inscrire aux cours de langue, merci de cocher et de remplir les cases utiles et de régler le prix des cours.

Je m'inscris au cours de langue suivant :

Allemand
débutant/faux débutant

Lundi à 18h30

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Anglais débutant/faux débutant Mardi 17h00

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Allemand confirmé

Lundi à 17h30

Anglais intermédiaire 2

Mardi 18h15

Je suis déjà adhérent(e)
au jumelage¹

Je joins à ce bulletin un chèque d'un montant correspondant au nombre de cours que je souhaite suivre.

Je ne suis pas adhérent(e)
au jumelage²

Je renseigne les informations ci-dessous puis je joins à ce bulletin un chèque correspondant au nombre de cours que je souhaite suivre³ :

Nom :		Prénom :	
Année de naissance :			
Adresse			
Tél fixe :		Tél mobile :	
E-mail			

En cochant la case ci-contre, j'indique accepter de recevoir les informations **préférentiellement** par e-mail.⁴

Le prix d'une session de cours est de 100 € pour l'année.

Les cours sont à payer en début d'année scolaire. Une facilité de paiement est offerte : 2 chèques à remettre à l'inscription, le 2nd chèque étant encaissé début de l'année suivante.

Pour rappel, en janvier, je recevrai un appel de cotisation pour adhérer au jumelage. Je devrai régler cette cotisation pour continuer à pouvoir profiter des cours. La cotisation 2023 sera de 13 €.

Fait à, le Signature :

Nous vous remercions d'adresser votre bulletin complété et le chèque correspondant

(ordre : Association pour le Jumelage de Saint-Georges-sur-Baulche)

à Monsieur GARANGER Daniel 9 allée d'Auvergne 89000 SAINT-GEORGES

Pour profiter des cours toute l'année, je devrai régler ma cotisation annuelle en janvier 2023.

² En m'inscrivant au cours en début d'année scolaire sans être adhérent(e) du jumelage, je deviens de fait adhérent(e) de l'association à titre gracieux pour la fin de l'année. Pour continuer à profiter des cours de langue, je devrai payer ma cotisation annuelle en janvier.

³ Les informations recueillies pour enregistrer une adhésion, font l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont utilisées par les membres du bureau et le responsable informatique dans le cadre des activités propres à l'association. En application de la délibération n° 2010-229 du 10 juin 2010, dispensant les traitements automatisés de données à caractère personnel, abrogeant la délibération n° 2006-030 de la loi informatique et liberté, l'adhérent est en droit d'accéder à ces informations et d'en demander la rectification auprès d'un membre du bureau.

⁴ Dans le cadre de ses activités, l'association est amenée à diffuser des photos ou des vidéos sur son site Internet, dans la presse ou tout autre support destiné à promouvoir l'association. A moins de manifester son désaccord par courrier adressé à un membre du bureau, chaque adhérent accepte de céder son droit à l'image.⁴ Le choix de communiquer par e-mail permet à l'association d'être plus respectueuse de l'environnement, de préserver les ressources naturelles et de faire des économies !